

Arrêté électoral

Scrutin du 29 au 31 mars 2022 – Composition du bureau de vote

La Présidente,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-3, L713-9, L719-1 et L719-2, D713-1 à D713-4 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;

Vu les statuts modifiés de l'UFR DSEG ;

Vu les statuts modifiés du Service Commun de la Documentation

Vu l'arrêté électoral n°071-2021 du 8 juillet 2021 portant organisation et mise en œuvre du vote électronique à l'Université Bretagne Sud ;

Vu l'arrêté n°2022-008 du 8 février 2022 portant règlement électoral pour le scrutin du 29 au 31 mars 2022 dans les conseils centraux et les conseils de composantes ;

Vu l'arrêté n°2022-022 du 11 mars 2022 portant règlement électoral pour le scrutin du 29 au 31 mars 2022 dans le conseil documentaire du service commun de la documentation ;

Arrête

Article 1. Dans le cadre des opérations électorales organisées par voie électronique prévues du mardi 29 mars, à 9h au jeudi 31 mars 2022, à 16h, la composition du bureau de vote centralisateur est fixée comme suit :

- Présidente : Nathalie LESCOAT, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : Laure DARLEON, chargée d'affaires statutaires et juridiques ;
- Assesseurs (délégués de listes candidates) :
 - Karim BELGHIT
 - Joël DELHOM
 - Dorothee GOUROND-EVEN
 - Evelyne KOC
 - Tara LE BUHAN
 - Soizic NISON



- William PENSEC
- Alexandre PINTE
- Hoël RIVAL
- Apolline THEUIL
- Françoise THOMAS

Article 2. La cérémonie de scellement des urnes est prévue le **lundi 28 mars 2022, à 14h.**

Cette réunion est publique et se tient en visioconférence via le lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/89729299961?pwd=ZnpOVINpTXoxYjFvZGo3bXNBNTlrZz09>
ID de réunion : 897 2929 9961
Code secret : 720967

Article 3. La cérémonie de dépouillement des urnes est prévue le **jeudi 31 mars 2022, à 16h30.**

Cette réunion est publique et se tient en visioconférence via le lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/89729299961?pwd=ZnpOVINpTXoxYjFvZGo3bXNBNTlrZz09>
ID de réunion : 897 2929 9961
Code secret : 720967

Article 4. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 5. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

